



COMMUNIQUE DE PRESSE

COMITE EXECUTIF DU CONSEIL
NATIONAL DE L'INDUSTRIE

Paris le 14 décembre 2022
N°436

Le Conseil national de l'industrie fixe sa feuille de route pour 2023 autour de 3 enjeux : planification écologique, réindustrialisation et adaptation des compétences

Le ministre délégué chargé de l'industrie Roland Lescure et le vice-président du Conseil national de l'industrie (CNI), Alexandre Saubot, ont réuni le 12 décembre le Comité exécutif du CNI, dont les échanges ont permis de valider la **feuille de route 2023 du CNI**. Le CNI focalisera son action sur les trois priorités qui sont au cœur des enjeux auxquels fait face l'industrie : **la transition écologique, la réindustrialisation et l'autonomie stratégique, les compétences et l'attractivité de l'industrie**.

Afin de renforcer les coopérations inter-filières, le Comex du CNI a annoncé le lancement de quatre groupes de travail (GT) réunissant les Comités stratégiques de filières (CSF) qui composent le CNI :

- **GT Décarbonation de l'industrie** : annoncé par le Président de la République dans le cadre de la Planification écologique, piloté dans le cadre du CNI et avec les CSF concernés, il a pour ambition de poursuivre le travail engagé par les CSF depuis 2018 avec le chantier des « feuilles de route décarbonation 2030-2050 » et d'assurer la coordination entre les travaux de planification écologique par filière, par technologie et par bassin industriel.
- **GT Economie circulaire** : il vise à identifier les leviers principaux permettant de développer l'économie circulaire dans l'industrie et à en déduire les projets structurants qui seront portés par les CSF pour accélérer les transformations dans ce domaine et assurer ainsi à l'industrie une meilleure position en termes de résilience et de compétitivité sur les marchés qui exigeront une empreinte environnementale réduite.
- **GT Transition écologique des chaînes logistiques** : alors que plus des 2/3 du transport de marchandises par route est lié à l'industrie, il vise à accompagner les filières industrielles et le secteur de la logistique dans la définition de leviers d'action communs en faveur de la compétitivité des transports et de leur décarbonation.
- **GT Compétences et attractivité des métiers de l'industrie** : lancé en juin 2022, co-animé avec le ministère du Travail, il poursuit le double objectif de développer l'attractivité de l'industrie et de répondre aux tensions de recrutement de court terme, et d'aider les CSF à préparer sur le long terme l'évolution des emplois et des compétences liée à la transition écologique.

Au moment où la crise énergétique induit un choc de compétitivité majeur pour l'activité industrielle en Europe, le Comex du CNI a également pris connaissance des **recommandations de la mission ministérielle sur les contrats à long terme d'électricité** – menée par Philippe Darmayan, ancien vice-président de France Industrie. Le Rapport Darmayan confirme la nécessité et propose des modalités pour développer en France le recours aux contrats de long terme, afin d'adosser davantage d'approvisionnements électriques aux productibles existants et à venir.



A propos du CNI :

Le CNI a pour objectif d'éclairer et de conseiller les pouvoirs publics sur les enjeux de l'industrie en France, en particulier dans le cadre de la transition écologique et numérique, de la ré-industrialisation et de la résilience du pays. Il bénéficie d'une gouvernance tripartite comprenant industriels, société civile (représentants des salariés, personnalités qualifiées) et administration. La présidence du CNI revient à la Première Ministre et la vice-présidence au président de France Industrie, organisation professionnelle représentative de l'industrie française. Le CNI constitue également un levier majeur d'évolution des secteurs industriels et de déploiement des politiques publiques industrielles, au travers des 19 Comités stratégiques de filière (CSF) qui le composent, chacun correspondant à un écosystème industriel sélectionné au regard de son importance stratégique. Les CSF constituent en outre des partenaires essentiels dans l'accompagnement des effets économiques des crises économiques, sociales ou géopolitiques, telles que récemment celles résultant de l'épidémie de Covid-19 ou de l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Chaque CSF est doté d'une gouvernance représentative de la filière, et pilote un contrat de filière portant des projets collectifs structurants répondant aux enjeux clés de la filière. Ces contrats visent à structurer un dialogue de filière autour d'une vision partagée sur l'évolution de son écosystème, et à organiser de manière concrète l'action des CSF. Les projets collectifs structurants engagent de manière réciproque l'Etat et les acteurs privés.

Contacts presse :

Cabinet de Roland Lescure

presse@industrie.gouv.fr

01 53 18 46 19